

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1325

présenté par
M. Peiro

ARTICLE 30

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« rassemblant au moins vingt propriétaires regroupant »

les mots :

« , s'il rassemble au moins vingt propriétaires, d'au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.